

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS

TARIFS

Location ponctuelle

| <u>TARIF ÉTÉ</u> | <u>SALLE SEULE</u> | <u>SALLE AVEC CUISINE</u> |
|--|--------------------|---------------------------|
| ½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i> | 30 € | 60 € |
| Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i> | 90 € | 90 € |

| <u>TARIF HIVER</u> | <u>SALLE SEULE</u> | <u>SALLE AVEC CUISINE</u> |
|--|--------------------|---------------------------|
| ½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i> | 40 € | 70 € |
| Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i> | 110 € | 110 € |

Location hebdomadaire

| <u>TARIF ÉTÉ</u> | <u>SALLE SEULE</u> | <u>TARIF HIVER</u> | <u>SALLE SEULE</u> |
|---|--------------------|---|--------------------|
| 10 € la séance <i>Réunions, activités...</i> | 30 € | 15 € la séance <i>Réunions, activités...</i> | 45 € |

Location mensuelle - 1 mois gratuit par an pour les associations de la commune

| <u>TARIF ETE</u> <u>PAR MOIS</u> | <u>SALLE</u> <u>SEULE OU</u> <u>AVEC</u> <u>CUISINE</u> | <u>TARIF HIVER</u> <u>PAR MOIS</u> | <u>SALLE</u> <u>SEULE OU</u> <u>AVEC</u> <u>CUISINE</u> |
|---|--|--|--|
| ½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i> | 15 € | ½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i> | 25 € |
| 1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals...</i> | 25 € | 1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals ...</i> | 40 € |

Location bimensuelle - 1 mois d'été gratuit par an pour les associations de la commune

| <u>TARIF ÉTÉ</u> | <u>SALLE SEULE</u> | <u>TARIF HIVER</u> | <u>SALLE SEULE</u> |
|---|--------------------|---|--------------------|
| 10 € la séance <i>Réunions, activités...</i> | 20 € Par mois | 15 € la séance <i>Réunions, activités...</i> | 30 € Par mois |

CAUTION -PAIEMENT- RESERVATION

Une caution de 300€ sera réclamée le 1^{er} jour des activités et sera restituée à la fin des activités annuelles. Le paiement se fera par chèque soit en mairie soit en trésorerie de Rostrenen après réception du titre exécutoire dressé pour les activités mensuelles.

ASSURANCE

L'occupant devra être couvert par une **garantie responsabilité civile** qui couvrira les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion ou du fait de l'eau, provoqués aux biens communaux. Ce contrat devra comporter la **garantie dommages provoqués aux biens meubles ou immeubles confiés** (couvrant impérativement le bris de glace). La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel privé.

L'utilisateur devra fournir une attestation d'assurance à la mairie au moment de la réservation et au plus tard 48h avant la manifestation. Cette attestation devra préciser la date de l'occupation.

OCCUPATION DE LA SALLE

Deux réservataires ne peuvent louer consécutivement la salle le week-end (vendredi-samedi ou samedi-dimanche) en tarif journée avec cuisine, pour des raisons de temps de nettoyage.

LA REMISE DES CLEFS

Les clefs sont à retirer soit à la mairie soit chez l'un des responsables, dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche de réservation. **Les clefs seront remises la veille, à partir de 17h00, elles devront être restituées pour 11h00 le lendemain de la manifestation.** En cas de restitution des clefs après 11h00 il sera facturé une demi-journée supplémentaire d'occupation au réservataire.

L'ETAT DES LIEUX- LE NETTOYAGE

Il est demandé dans tous les cas de prendre un rendez-vous avec l'un des responsables pour un état des lieux d'entrée et de sortie. Cela implique la remise en état de la salle :

- nettoyage : du matériel et des produits sont mis à disposition à cet effet, pensez à le demander lors de l'état des lieux
- rangement des chaises, des tables et du matériel (avec notamment la remise en place des tables qui se trouvent dans la partie bar, cette salle servant de réfectoire)

Un forfait ménage de 80€ sera facturé si la salle n'est pas remise en état après utilisation.

UTILISATION DE LA CUISINE

L'association qui envisage d'utiliser la cuisine doit en faire la demande lors de la réservation de la salle. La location de la cuisine comprend :

- utilisation du lave-vaisselle et du four
- vaisselle et couverts
- utilisation des éviers de la partie cuisine

2 place de la mairie - Le Bourg 22 110 MELLIONNEC

Tél 02 96 24 23 26- Fax 02 96 24 21 28- mellionnec@orange.fr

- La cuisinière et le lave-vaisselle devront être utilisés par une personne compétente et sous sa responsabilité (une notice explicative concernant l'usage de ce matériel est affichée dans la cuisine).
- Tout incident ou anomalie doit être signalé.

UTILISATION DE LA SALLE

- Il est demandé de fermer les portes extérieures par respect du voisinage. Les tables et les chaises doivent rester à l'intérieur de la salle.
- Le règlement général est applicable à tout usager.
- En cas de non-observation du règlement concernant l'occupation des lieux, la personne signataire du contrat de location sera tenue pour responsable.
- L'association signataire s'engage à ne pas accueillir en même temps plus de 250 personnes à l'intérieur de la salle.
- Les accès pompiers et service d'urgence par la cour doivent être laissés libres.
- Aucun barnum ou chapiteau ne doit être installé à moins de 8 mètres des entrées de la salle.
- Aucun barnum ou chapiteau ne doit être installé dans la cour devant la salle.
- Il est interdit de modifier les équipements et installations de la salle :
 - les armoires du réfectoire ne doivent pas être déplacées
 - les tables et les chaises doivent rester à l'intérieur de la salle (s'adresser en mairie pour obtenir des tables et chaises adaptées à l'extérieur)
 - les éclairages et équipements électriques et de sonorisation ne doivent pas être modifiés.

Délibéré et voté par le Conseil municipal de Mellionec
dans sa séance du 3 décembre 2012
du 25 février 2013, du 27 janvier 2014

Date :
Lu et approuvé par M.-----
Le réservataire de la salle :